

# L'administrateur Ambassadeur de sa coopérative

## Les 23 & 24 novembre 2020 à Salon de Provence (2 journées)

### Objectifs :

- Maîtriser sa communication, pour savoir présenter et expliquer, de manière convaincante et concrète, aux autres adhérents et aux partenaires extérieurs les décisions et orientations de la coopérative
- Etre capable d'écouter et recueillir les ressentis, propositions et objections des interlocuteurs rencontrés et de les faire remonter aux autres administrateurs

### Programme :

#### 1. / Les principes et outils de la communication

- Les vecteurs de communication : Comment appuyer son discours par le non-verbal
- Les rôles et attitudes de l'émetteur et du récepteur : Le positionnement de l'administrateur dans un échange

#### 2/ Les situations rencontrées

- Identification des situations dans lesquelles l'administrateur est amené à expliquer / défendre les positions de sa coopérative
- Définition des qualités, attitudes, postures et bons comportements des administrateurs pour bien négocier les différentes situations identifiées
- Les situations de dialogue : Rappels

#### 3/ Argumenter son point de vue

- Transformer une décision du CA en arguments et explications audibles par les interlocuteurs
- Avoir la « maîtrise » des échanges : Savoir questionner, creuser le point de vue de l'interlocuteur
- Savoir défendre son point de vue

#### 4. La gestion des avis contraires

- Savoir accepter le point de vue de l'autre
- Creuser, filtrer et redonner son point de vue

**Intervenant :** Jean-Michel LAVERGNE, Formateur en techniques de communication, management et méthodes commerciales

### Méthode pédagogiques & documents remis :

**Outils :** Diaporama (PPT), paper board, documents internes

**Méthodes pédagogiques :** Apport théorique, ateliers participatifs

**Document remis :** Livret stagiaire

**Moyens pour suivre l'exécution de la formation :** feuille d'émargement et attestation de formation

**Moyens évaluation des connaissances :** exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

**Public : Administrateurs :** Président et membre du conseil d'administration

**Prérequis :** Aucun

### Tarifs :

Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datad

# L'administrateur Ambassadeur de sa coopérative

## Les 23 & 24 novembre 2020 à Salon de Provence (2 journées)

### Bulletin d'inscription

À retourner à : [cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop) avant le 13 novembre 2020

Entreprise/Coopérative : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter au sein de la coopérative : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... EMail : .....

Stagiaire	Statuts
Nom : .....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : ..... Date de naissance : .....
Prénom : .....	
Fonction : .....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea  <input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : ..... Date de naissance : .....
Mail : .....	
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

#### Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le ...../...../2020

Signature :

#### Formation : conditions générales de vente <sup>1</sup>

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente. Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

<sup>1</sup> Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

**Construisons en commun l'avenir de chacun**  
[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datad